

LYXOR INDEX FUND
Société d'investissement à capital variable
Siège social : 9, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg
RCS Luxembourg B 117 500
(la « **Société** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE

LYXOR INDEX FUND – LYXOR MSCI EMU ESG BROAD CTB (DR)
(le « **Compartiment** »)

Classe d'Actions	Codes ISIN
Lyxor MSCI EMU ESG Broad CTB (DR) - UCITS ETF Acc	LU0908501058
Lyxor MSCI EMU ESG Broad CTB (DR) - UCITS ETF Dist	LU0908501132

Modification du Prospectus et des Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur du Compartiment

Les termes qui ne sont pas spécifiquement définis dans les présentes auront la même signification que dans les statuts (les « **Statuts** ») et dans le dernier Prospectus de la Société.

Luxembourg, le 2 décembre 2022.

Chers Actionnaires,

La Société de Gestion et le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») informent par la présente les Actionnaires de la mise à jour détaillée ci-dessous concernant le Compartiment (la « **Mise à jour** »). La Mise à jour prendra effet le 30 décembre 2022 (la « **Date d'effet** »).

Mise à jour de la catégorisation du Compartiment en vertu du SFDR

Suite aux clarifications successives apportées au Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« **SFDR** ») et, plus particulièrement, dans le contexte de la mise en œuvre prochaine du « Niveau 2 du SFDR », le Conseil a décidé de mettre à jour la classification du Compartiment, passant d'« Article 9 » à « Article 8 » en vertu du SFDR.

À ce titre, à compter de la Date d'effet, le Compartiment continuera à promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'Article 8 du SFDR, mais il n'aura plus l'investissement durable comme objectif au sens de l'Article 9 du SFDR.

Toutes les autres caractéristiques ESG et options actuelles du Compartiment resteront inchangées, y compris son Objectif d'investissement, l'Indice répliqué, la Politique d'investissement, les Techniques d'investissement, les codes utilisés pour les transactions et le total des commissions.

- **Si les Actionnaires ne sont pas d'accord avec la Mise à jour, les Actionnaires qui souscrivent ou rachètent habituellement des Actions du Compartiment sur le marché primaire peuvent racheter leurs Actions sans frais pendant une période d'un mois à compter de la date du présent avis.**

Toutefois, pour les classes d'actions UCITS ETF, la passation d'un ordre sur le marché secondaire entraînera des coûts qui ne relèvent pas de la Société de gestion.

Veillez noter que les Actions achetées sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être revendues directement au Compartiment. Par conséquent, les investisseurs opérant sur le marché secondaire peuvent encourir des frais de courtage et/ou de transaction sur leurs opérations. Ces investisseurs négocieront également à un prix qui reflète l'existence d'un écart acheteur-vendeur. Ces investisseurs sont invités à contacter leur courtier habituel pour de

plus amples informations sur les frais de courtage qui peuvent s'appliquer à eux et sur les écarts acheteur-vendeur qu'ils sont susceptibles d'encourir.

- **Si les Actionnaires sont d'accord avec la Mise à jour, aucune action n'est requise de leur part.**

Suite à la mise en œuvre de la Mise à jour, le Prospectus et le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du Compartiment seront modifiés en conséquence.

Le Prospectus et les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur du Compartiment seront mis à disposition par la Société de Gestion sur simple demande ou pourront être consultés sur les sites Internet www.amundi.com et www.amundi-etf.com à la Date d'effet ou aux alentours de cette date.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Conseil d'administration